

Colloque « Agir pour les enfants en situation de rue » organisé par l'UNESCO et la Fondation Air France le 26 novembre



Le 26 novembre, dans le cadre des 20 ans de la CIDE, un colloque intitulé « Agir pour les enfants des rues » était organisé de manière conjointe par la Fondation Air France et l'Unesco. Animé par la journaliste Florence Schaal, ce colloque réunissait de nombreux acteurs associatifs afin de confronter regards et pratiques autour de la prise en charge des enfants des rues sur les 5 continents.

1. Bilan de la situation à travers le monde

Une augmentation significative du nombre d'enfants en situation de rue et un rajeunissement de cette population

Dominique Lemay, Directeur de Virlanie Philippines, témoigne de la situation catastrophique des enfants des rues à Manille. Ils sont plus de 500 000 aujourd'hui dans la capitale. Malgré la présence et l'action continues de plusieurs associations de terrain, la situation est loin de s'améliorer. L'ensemble des acteurs présents au colloque s'accorde sur le fait que ces enfants en situation de rue sont de plus en plus nombreux et de plus en plus jeunes. Isabelle Guillebon, directrice du Samu-social Sénégal, parle notamment d'enfants de 3 à 5 ans vivant dans les rues de Dakar, la ville la plus riche d'Afrique de l'Ouest

Un environnement naturel

Franco Aloisio, Président de la Fondation Parada en Roumanie, souligne le danger de la reproduction d'une famille dans la rue. Les enfants des rues grandissent et font d'autres enfants, créant ainsi des familles. La rue devient alors un environnement naturel et ordinaire pour ces enfants qui y sont nés. A Bucarest, la vie dans la rue est malheureusement rentrée dans le quotidien et la normalité.

Acteurs et victimes de la violence

Les enfants des rues sont les premières victimes de la violence, puisqu'ils sont confrontés aux réseaux mafieux, religieux et à la drogue. 30% de la population des rues à Bucarest est héroïnomane.

Pour combattre cette violence, Les enfants se regroupent et forment des gangs qui peuvent être dangereux pour eux-mêmes (guerre des gangs), et pour la population. Leur condition les

pousse à mendier et aussi à voler, et engendre un cercle vicieux de violence et de délinquance. Anne Pascal, Présidente de l'association les Trois quarts du monde, insiste sur la fragilité toute particulière des filles en situation de rue au Guatemala. Victimes de violences, de viols et de la prostitution, elles ont besoin d'une aide adaptée afin de surmonter le milieu hostile de la rue.

La nécessité d'une prise en charge globale



Mickaël Clément, Président d'EMDH, soulève l'impérieuse nécessité d'une prise en charge globale. Il s'agit de répondre aux besoins vitaux (un toit, une alimentation saine, l'accès aux services de santé) pour ensuite couvrir les besoins fondamentaux des enfants (l'éducation, l'expression, les jeux et les loisirs).

Il évoque pourtant les difficultés de financement d'une prise en charge globale (complexe car multi acteurs et multi secteurs) quand les bailleurs raisonnent de manière segmentée, par secteur et ligne de financement (Education / Protection/ Psychosocial/Santé mentale, etc.)

Selon **Karelle Berthaut, chef de mission EMDH en Syrie,** sortir de la rue doit être un acte volontaire et progressif. Il s'agit de valoriser les compétences de l'enfant pour qu'il soit acteur de sa sortie de rue. Cette sortie se prépare de manière solide, sur le long terme : une sortie de rue précipitée peut compromettre le projet de réhabilitation de l'enfant. Le droit à l'éducation et le lien familial sont deux axes clés de prise en charge des enfants des rues. L'association insiste également sur l'importance accordée au soutien psychologique de ces enfants, garant de leur (re) construction affective et sociale.



2. Le respect des droits de l'enfant : entre théorie et réalité

Le cadre juridique

Mr Abdoulaye Ndiaye, magistrat sénégalais, rappelle les lois et conventions signées par le gouvernement sénégalais pour la protection des droits de l'enfant. Il évoque un programme spécial pour une meilleure application des lois concernant les abus sur les enfants en situation de rue. Malgré cet appareil juridique important, les lois restent insuffisamment appliquées.

L'action des services publics

Irène Rizzini, Présidente du réseau international Childwatch et professeur à l'Université Catholique de Rio de Janeiro, décrit le Brésil comme « *un état aveugle* », qui refuse ; depuis plus de 30 ans, de prendre des mesures efficaces contre l'isolement des enfants en situation de rue. « *Les pratiques du gouvernement déshumanisent les enfants des rues, ils ne sont considérés ni en tant que personne, ni en tant qu'humains (...) ils doivent trouver leurs propres stratégies pour survivre* ».

Au Sénégal, les hôpitaux refusent la prise en charge de certains enfants blessés ou malades sous prétexte qu'ils vivent dans la rue et il en va de même au Brésil.

Aux Philippines comme en France, l'Etat procède à un véritable nettoyage des rues, en délocalisant les enfants de la capitale vers la campagne, où ils seront moins visibles et nuiront moins à l'image politique. Les enfants n'ont donc aucun moyen de recours.

Les conflits avec la police

Daniel Condaminas, acteur de l'International Police Association, évoque les conflits fréquents et violents entre la police et les jeunes en situation de rue, que ce soit en Europe ou dans les pays en développement. Les pratiques policières sont très différentes selon les pays et il n'est pas possible de les uniformiser. Elles dépendent de la vision des jeunes en situation de rue, de la culture, du parti politique en place. Le rôle de l'association vise donc à informer et former ces forces de police dans les 61 pays où elle est présente. C'est un travail de longue haleine qui vise à changer le regard de la police et donc du gouvernement sur ces enfants, et rapprocher les services policiers des associations.

Conclusion

Malgré l'adoption de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant par 191 pays, le bilan reste lourd au sujet des enfants en situation de rue. De nombreuses associations sont présentes sur le terrain et mettent en place des structures de prise en charge et de réhabilitation **mais il est clair qu'une meilleure coordination avec les services publics semble impérative**. Les lois ne doivent pas seulement être ratifiées, elles doivent être désormais appliquées dans leur intégralité.

